



Le 1er septembre, la réforme des retraites est entrée en vigueur, mais la CGT n'a pas fini de la combattre car tous les décrets d'application ne sont pas encore écrits et des négociations de branches vont préciser les dispositifs liés à la pénibilité. La CGT va tout mettre en oeuvre pour limiter les effets nocifs du report de l'âge légal et de l'accélération de la hausse de la durée de cotisation. 64 ans, c'est toujours NON.

La démocratie a été bafouée

Cette réforme est brutale et mal pensée, faite dans le seul objectif de satisfaire aux de- mandes du

patronat avec des mensonges et approximations lors du débat médiatique et parlementaire, un passage en force par 49-3 pour imposer une réforme impopulaire et désormais des décrets écrits à la hâte.

Tout cela pour contraindre toujours plus de personnes à rester plus tard en emploi, ou se retrouver dans la précarité, sans se soucier du drame humain : accentuation de la souffrance au travail, dégradation de la santé des travailleurs, prolongation des temps de vie sans emploi ni retraite pour les plus fragiles, augmentation massive du nombre de précaires.

La stratégie du gouvernement est claire : Les personnes éligibles à la clause de sauvegarde (carrières longues permettant de conserver une date de départ d'avant la réforme) ne sont pas informées du dispositif, comme l'a révélé la CGT.

- Le cumul emploi-retraite ouvrira des droits nouveaux uniquement pour les personnes qui seront parties en retraite à taux plein. : cela exclura les personnes ayant des carrières hachées et incomplètes, et bénéficiera avant tout aux personnes qui, en plus d'avoir pu bénéficier d'une bonne carrière, auront la faculté de trouver un nouvel emploi ou de reprendre une activité en auto-entrepreneur.
- La retraite progressive sera étendue à des publics qui jusqu'à présent en étaient exclus (fonction publique notamment), mais l'âge d'ouverture de celle-ci étant de deux années avant l'âge légal, le report de ce dernier reculera donc l'accès à ce dispositif dans le futur.
- Une vague revalorisation des minima est prévue, limitée aux carrières complètes et quelques améliorations largement anecdotiques.

Les conséquences de ces choix :

- Une incertitude généralisée quant aux effets concrets de la réforme.
- Une méconnaissance importante de nos droits restants.
- Une attaque frontale contre les régimes pionniers : ceux-ci existaient avant la mise en place de la retraite par répartition et ont servi d'exemples et de points d'appui, notamment pour la retraite à 60 ans. Désormais, le gouvernement organise le déficit structurel de ces régimes en les privant de nouveaux cotisants et des recettes spécifiques qui servaient à leur équilibre.

Emmanuel Macron continue de refuser un référendum sur la retraite, alors qu'il l'envisage sur d'autres sujets. Pourtant il est toujours possible de faire machine arrière sur une réforme à la suite d'une mobilisation : la preuve avec le rétropédalage annoncé sur les épreuves de Bac.

C'est par la mobilisation, la grève et l'action que

la journée intersyndicale du vendredi 13 octobre peut devenir une première étape dans la reconqu ête du droit à la retraite à 60 ans !

fichiers:

[Télécharger retraites_agir_encore.pdf](#) (601.77 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[Retraites](#)

[Tracts 2023](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
